

Devoir surveillé – Prononciation : l'alphabet, épeler et les sons de l'anglais

Dire les 26 lettres et épeler un mot (How do you spell...?), lire une voyelle courte ou longue (e muet, consonne doublée : hopping / hoping), puis (A1+) les huit diphtongues, les lettres muettes (light, autumn, Wednesday, knife) et le son th.

Durée : 45 min – Sans document – Sur 20 points · Anglais 6^e

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – L'alphabet et épeler ★★

(4 pts)

Réponds à chaque question.

- | | |
|--|--|
| a) Écris le mot épelé : « dji – eou – èl – èf ». | c) Quelle lettre se dit « eïtch » ? |
| b) Écris le mot épelé : « bi – iou – double zèd ». | d) Épelle le nom « Lee » en notant le nom des lettres comme dans le cours. |

Exercice 2 – Voyelles courtes et longues ★★

(4 pts)

Ajoute -ing à chaque verbe : double la consonne si la voyelle est courte, enlève le e muet s'il y en a un.

- | | |
|---------------|---------------|
| a) jog → ... | c) hide → ... |
| b) bake → ... | d) chop → ... |

Exercice 3 – Les diphtongues ★★

(4 pts)

Recopie l'intrus : le mot qui n'a pas le même son de voyelle que les trois autres.

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| a) loud · cloud · shout · soup | c) join · point · noise · noon |
| b) fair · stair · hear · pair | d) dry · ride · lid · sky |

Exercice 4 – Les lettres muettes ★★★

(4 pts)

Recopie chaque mot, puis écris sa ou ses lettres muettes.

- | | |
|---------------------|-------------------|
| a) chalk (la craie) | c) high (haut) |
| b) doubt (le doute) | d) whole (entier) |

Exercice 5 – Le son th ★★★

(4 pts)

Traduis le mot en anglais, puis indique si son th se prononce /θ/ (on souffle) ou /ð/ (la gorge vibre).

- a) la gorge
- b) le sud
- c) les vêtements
- d) ceux-là (pluriel de that)

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).